

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2016

Présents : JL Martin, M Charbonnier, Espinar JP, N Fontany, A Rixte, R Givaudan, A Buffet, M Bron, C Soureillat, JB Albelda, S Veyrier, A Milési, C Thibaud, JL Legrand, D Thévenieau, M Lestang

Absents: G Gosselin (exc.), C Alligon (exc.), F Crespo (exc.)

Pouvoirs : G Gosselin à R Givaudan, C Alligon à C Soureillat

Date de convocation : 30 mars 2016

Secrétaire de séance : Anaïs Milési

Séance ouverte à 18h30

Monsieur le Maire ouvre la séance en évoquant les derniers évènements tragiques survenus en Belgique.

Alors que le souvenir des attentats de Paris reste encore si présent dans nos mémoires, cette fois, hélas, le terrorisme, dont nous redoutons tous a frappé le 22 mars la commune de Molenbeek en Belgique.

Dans le monde entier, des victimes innocentes ont malheureusement encore payé de leur vie ou de leur santé ce qui, aux yeux de terroristes fanatisés, constitue leur seul crime : vivre dans un pays libre, démocratique, respectueux des libertés fondamentales. Monsieur le Maire exprime ses condoléances aux familles et aux proches des victimes et demande à l'assemblée d'avoir une pensée pour toutes ces innocentes victimes.

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait évoqué le départ du Docteur Thierrée, aujourd'hui il peut confirmer que le docteur a cessé ses fonctions à la Maison Médicale au 31 mars. Monsieur le Maire tient à le remercier chaleureusement au nom du Conseil Municipal pour ces nombreuses années passées au service de notre village comme médecin, chef de corps des sapeurs-pompiers et membre actif d'associations. Il a toujours été très impliqué dans la vie de notre village et Monsieur le Maire tenait à l'en remercier sincèrement. Nous lui souhaitons un repos bien mérité.

La séance du Conseil Municipal de ce soir est principalement consacrée au budget, Monsieur le Maire remercie Mme VIRET, inspectrice des Finances Publiques pour sa présence ce soir ainsi que pour son accompagnement régulier tout au long de l'année. La présence d'une Trésorerie sur le territoire est importante puisqu'elle permet aux communes d'avoir un interlocuteur privilégié et répond à une demande des usagers qui souhaitent conserver un service de proximité.

Aujourd'hui, ce service de proximité est menacé puisque le 11 mars dernier, les maires de l'ancien canton de Grignan (14 communes) ont été invités à participer à une réunion organisée par la Direction Générale des Finances Publiques où il a été annoncé la fermeture de la Trésorerie de Grignan au 1^{er} janvier 2017 et le rapatriement des agents sur St Paul 3 Châteaux. Suite à cette nouvelle, 13 Maires ont signé conjointement un courrier à la Direction Générale des Finances Publiques pour s'opposer à cette fermeture du bureau de Grignan afin de ne pas supprimer encore une fois les services publics aux territoires ruraux.

Monsieur le Maire remercie également Delphine Rivier, secrétaire générale, pour le travail fourni à l'occasion de ce long travail de préparation budgétaire, pas facile avec toutes les incertitudes relatives aux recettes. La commission « Finances » s'est réunie deux fois avant la présentation devant le Conseil Municipal, Monsieur le Maire les remercie également pour leur participation à ces réunions préparatoires. Le budget n'a pas pu être voté plus tôt pour les raisons suivantes :

- Le Conseil Départemental a voté son budget bien plus tard que d'habitude, (février au lieu de décembre)
- Nous avons reçu la notification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) seulement hier, de ce fait le Conseil Municipal n'a pas reçu la version définitive du budget qui a dû être réajusté en commission lundi et hier avec le montant notifié définitif de la DGF.

Pour respecter le principe de sincérité du budget, les dossiers d'appel d'offres sont lancés en début d'année afin de connaître les montants exacts des projets d'investissement qui seront exécutés en cours d'année. Pour la plupart des projets qui seront donc présentés ce soir au vote du budget, ils ont déjà fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal pour approuver le projet et lancer la procédure de marché public.

Cette année, l'accent est mis sur le volet social (réhabilitation de logements communaux, mis en place de jardins familiaux), sur la jeunesse et le sport (réfection du stade de foot), sur le patrimoine (réhabilitation du Temple, réfection mur du château) et la voirie (continuation des travaux Rue des Remparts, aménagement parking devant la salle des fêtes, éclairage public Temple, mise en accessibilité).

Mise au vote du procès-verbal de la séance du 24 février 2016

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 24 février 2016.

Approbation des Comptes Administratifs 2015 et Budgets Primitifs 2016

M. le Maire demande à l'Assemblée d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Mme Nicole FONTANY est élue, à l'unanimité, présidente de séance pour le vote des trois comptes administratifs qui seront présentés à cette séance.

✓ BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2015 qui se décomposent comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	-466 398.53	0.00	96 776.34	- 369 622.19
Fonctionnement	626 390.34	466 398.53	406 027.16	566 018.97
TOTAL	159 991.81	466 398.53	502 803.50	196 396.78

Les principales réalisations de la commune sur l'exercice 2015 ont été les suivantes :

- Eclairage public – Chemin des Aumailles	14 098 €
- Démolition ancienne salle des fêtes	42 456 €
- Pose signalétique commerce	6 282 €
- Maison médicale	115 222 €
- Sol coulé structure jeux	3 780 €
- Travaux logements communaux	4 812 €
- Voirie: Rue des remparts et chemins communaux	119 083 €

Monsieur Jean-Luc Legrand précise que les dépenses d'investissement prévues sur l'exercice 2015 ont en effet été quasiment toutes réalisées sur l'exercice sauf le projet de la Maison Médicale dont le solde de 97 150 € sera payé en 2016, cet étalement de la dépense sur 3 exercices a permis de mieux maîtriser l'état de la Trésorerie.

Monsieur le Maire rappelle que toutes ces réalisations ont été payées sans avoir recours à l'emprunt. La commune a bénéficié du dispositif de préfinancement à taux zéro du FCTVA proposé par la Caisse des dépôts et Consignations qui a permis de percevoir la somme de 34 151 € remboursable 50 % en décembre 2017 et 50 % en avril 2018.

Ce prêt n'est soumis à aucun intérêt et à aucune commission et ne vient pas affecter les ratios d'endettement de la commune. Il a permis d'alimenter la trésorerie et régler en temps et en heure les importantes factures d'investissement.

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Nicole Fontany, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2015 de la Commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée :

15 pour
3 abstentions

Ensuite, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2015 par l'Inspectrice des Finances Publiques visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir présenté un tableau comparatif des affectations des résultats du budget principal entre 2008 et 2015, on s'aperçoit que le résultat antérieur reporté s'élève à la somme de 184 460.78 € somme quasiment équivalente à la moyenne des affectations de résultats sur les 8 dernières années qui s'élève à 209 304.63 €. Entre 2014 et 2015, l'affectation des résultats a progressé de + 24 468.97 €.

Affectation des résultats 2015 sur l'exercice 2016 :

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » = 381 558.19 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = 184 460.78 €

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, 16 pour et 2 abstentions approuve l'affectation des résultats 2015 sur l'exercice 2016.

Avant de présenter la structure générale du budget primitif 2016, Monsieur le Maire évoque la renégociation de deux prêts souscrits en 2012. En effet, avec la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales, il faut trouver des solutions pour retrouver des marges de manœuvre financières. La renégociation à la baisse des taux d'intérêts sur des prêts souscrits il y a plusieurs années peut être un moyen de se donner de l'air. Même si les indemnités de remboursement anticipé peuvent dissuader les collectivités à engager cette démarche, c'est un bon moyen de faire des économies sur le moyen et le long terme et d'améliorer ses ratios d'endettement.

Cette éventualité avait déjà été évoquée lors de la préparation budgétaire 2015 cependant la dépense relative au paiement des indemnités de remboursement anticipé ne pouvait pas être absorbée à ce moment-là.

Sur le budget 2016, les marges de manœuvre sont plus importantes, une proposition a été faite par le Crédit Agricole pour la renégociation des deux prêts. Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition et le détail des indemnités de remboursement anticipé. Après analyse, les taux d'intérêts sont actuellement très bas cependant les frais liés au refinancement s'élèvent à 64 272.68 €.

Après avoir présenté l'analyse de la renégociation des deux prêts, Monsieur le Maire propose de ne pas inscrire la dépense sur le budget 2016 mais de conserver l'idée pour cette année car plusieurs recettes non inscrites au budget peuvent être perçues par la commune en 2016 et ces ressources supplémentaires pourraient nous permettre d'envisager la renégociation en cours d'exercice.

Monsieur Jean-Luc Legrand fait remarquer à l'assemblée que ces deux prêts souscrits en 2012 étaient à des taux particulièrement élevés (5.37% et 5.36%). Monsieur le Maire précise qu'il a procédé comme à l'accoutumé à une mise en concurrence entre les trois principaux financeurs des collectivités (Crédit Agricole, Caisse d'épargne, CDC) et que des négociations sont toujours engagées en phase de consultation. Monsieur Didier Thévenieau précise que les gros investissements (salle des fêtes) auraient pu être repoussés compte tenu des taux élevés de l'époque et que les choix politiques auraient pu être différents afin qu'aujourd'hui nous ne soyons pas obligés d'en payer le prix.

Monsieur le Maire regrette que l'on revienne une nouvelle fois sur le débat autour de la salle des fêtes. En effet, c'est un investissement à « digérer » cependant les usagers en sont très contents, elle n'est pas surdimensionnée comme cela a pu être dit, elle profite essentiellement aux associations du village.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la prévision des bases prévisionnelles 2016 pour les taxes directes locales, il propose de ne pas modifier les taux à savoir :

Taxe d'habitation =	8.47 %
Taxe foncière bâti =	16.50 %
Taxe foncière non bâti =	66.42 %

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, 15 pour, 3 abstentions, approuve les taux de la fiscalité directe locale tels que présentés ci-dessus.

Présentation du budget primitif 2016 :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 984 991 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 107 431€

Les principales dépenses d'investissement prévues sur cet exercice sont les suivantes :

Chapitre 20_Etudes, immobilisations incorporelles

• Révision PLU	42 000 €
• Acquisition logiciels	7 200 €
• Etude aménagement Route de Valréas	12 630 €

Chapitre 21_Matériel/mobilier

• Climatisation salle des réunions	5 500 €
• Chaises salle des réunions	3 000 €
• Matériel cuisine cantine	6 261 €
• Structure jeux écoles	6 500 €
• Illuminations de Noël	4 000 €

- Informatique école 2 000 €
- Mobilier mairie + biblio 2 800 €
- Panneaux de randonnée 3 500 €

3. Chapitre 23 _ Travaux

- Réhabilitation Temple 26 100 €
- Réfection mur du Château 13 505 €
- Voirie 75 491 €
- Parking salle des fêtes 36 000 €
- Eclairage Public – Temple et salle des fêtes 21 600 €
- Réhabilitation bâtiment communal 1^{ère} tranche 110 000 €
- Maison de santé solde 97 150 €
- Réfection stade (terrain, clôture, éclairage) 71 700 €
- Terrain jardin partagé 3 500 €
- Mise en accessibilité bâtiments communaux 26 500 €
- 1 ère tranche
- Enrochement parking Bonnet 21 000 €

Pour conclure sur la présentation du budget primitif 2016, Monsieur le Maire précise que beaucoup de projets sont prévus sur cet exercice (travaux plus ou moins onéreux) mais tous très attendus par la population. Il informe que cette année, nous pouvons inscrire en section d'investissement 39% de réalisations supplémentaires par rapport à 2015 et tout ceci sans inscrire aucun emprunt en recettes. Si le budget 2015 était restrictif notamment à cause du remboursement du prêt FCTVA qui mobilisait 280 000€, cette année la commune envisage non pas de gros projets mais un entretien nécessaire de l'existant mis de côté ces dernières années.

Si la Commune pouvait refinancer ces derniers emprunts qui coûtent chers, ce serait une bonne chose pour les générations futures afin de leur garantir une gestion saine et efficace. Afin de ne pas faire d'arbitrages sur les projets, il est proposé de réfléchir à ces renégociations lorsque la Commune aura vendu le bien qu'elle met en vente (Maison Bonnet) puisque cette recette potentielle sur l'exercice 2016 n'apparaît pas dans la structure du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée le budget primitif 2016 :

15 pour
1 contre
2 abstentions

✓ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2015 du service eau et assainissement qui se décomposent comme suit :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement	77 755.20	0.00	70 768.11	148 523.31
Fonctionnement	124 904.41	0.00	-49 170.03	75 734.38
TOTAL	202 659.61	0.00	21 598.08	224 257.69

Affectation des résultats 2015 sur l'exercice 2016 :

Compte 001 « Excédent d'investissement antérieur reporté » = 148 523.31 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = 75 734.38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2015 sur l'exercice 2016.

En 2015, le résultat de la section de fonctionnement est déficitaire de 49 170.03 € puisque la régie communale a dû faire face à de nombreuses dépenses d'entretien imprévues (réparations de fuites, remplacement matériel défectueux, intervention d'entreprises extérieures pendant arrêt maladie de l'employé municipal...). Ces travaux sont toutefois essentiels car ils nous permettent d'améliorer la rentabilité de notre réseau. De plus, on observe un accroissement des factures impayées ; dans ce contexte Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas modifier les tarifs eau et assainissement.

Pour mémoire :

- Abonnement	= 60 €/an
- M ³ Eau	= 0,81 €
- M ³ Assainissement	= 0.78 €

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Nicole Fontany, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2015 du service eau et assainissement.

Accord unanime de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare que le compte de gestion du budget eau et assainissement dressé pour l'exercice 2015 par l'Inspectrice des Finances Publiques visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présentation du Budget Primitif 2016

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 348 617 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 265 388 €

Les principales dépenses d'investissement prévues sur cet exercice sont les suivantes :

Chapitre 20 Etudes = 28 500 €

Opération « Economisons l'Eau » - Réalisation de l'inventaire

Chapitre 21 Matériel = 13 500 €

Achat de compteurs électroniques (environ 200)

Chapitre 23 Travaux = 196 000 €

Compteurs de sectionnements

Travaux de recherche de fuite

Travaux d'amélioration du réseau

Monsieur Didier Thévenieau qui fait partie de la Commission Eau et Assainissement souhaite souligner l'excellent travail réalisé par Abel Rixte. Pour avoir participé à plusieurs reprises à cette commission, il précise que Monsieur Abel Rixte apporte toujours des explications très claires, il maîtrise parfaitement le réseau et anticipe les problématiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2016.

✓ BUDGET MUSEE DE LA SOIE

	Résultat de clôture de l'exercice précédent : 2014	Part affectée à l'investissement : exercice 2015	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Investissement				
Fonctionnement	- 42 691.42	0.00	7 381.27	- 35 310.15
TOTAL	- 42 691.42	0.00	7 381.27	- 35 310.15

Affectation des résultats 2015 sur l'exercice 2016 :
Compte 001 « Déficit antérieur reporté » = - 35 310.15 €

Monsieur Legrand regrette que l'on soit obligé d'inscrire dans le budget primitif les résultats antérieurs. Il regrette que la comptabilité publique nous oblige à équilibrer le budget entre les dépenses et les recettes puisque l'intégration du déficit antérieur oblige la collectivité à remettre en cause la sincérité des recettes.

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, 15 pour et 3 abstentions approuve l'affectation des résultats 2015 sur l'exercice 2016.

Monsieur Jean-Luc Legrand regrette que la Commission Musée ne se réunisse pas. En tant que membre de cette commission, il souhaiterait être associé à la définition des objectifs et à la mise en œuvre de stratégies de développement.

Monsieur le Maire souligne l'excellent résultat dégagé sur 2015, il précise que le déficit antérieur se réduit et que celui-ci pourra se résorber sans avoir à verser une quelconque compensation. Monsieur le Maire a toute confiance en Nicole Fontany, adjointe chargée de la gestion du Musée et reconnaît l'excellent travail réalisé par le personnel qui se donne les moyens de promouvoir la structure. Monsieur le Maire précise qu'un musée, c'est comme une piscine, son objectif n'est pas de faire de gros bénéfices mais de créer une attractivité vers le village et favoriser le développement de commerces.

Monsieur Jean-Baptiste Albelda demande à Monsieur Jean-Luc Legrand de venir voir le travail réalisé au Musée et les efforts conséquents réalisés pour promouvoir la structure (participation salon, marchés, distribution flyers...) ; les conseils et outils de développement sont toujours les bienvenus.

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Nicole Fontany, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2015 du Musée de la Soie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée :

15 pour
3 abstentions

Ensuite, le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare que le compte de gestion du budget Musée de la Soie dressé pour l'exercice 2015 par l'Inspectrice des Finances Publiques visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Accord unanime de l'Assemblée

Présentation du Budget Primitif 2016

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 138 758.15 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée le budget primitif 2016 :

15 pour
3 contre

Marché assistance révision du PLU : choix du bureau d'étude retenu

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 13 janvier 2016, le conseil municipal a prescrit la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et a autorisé Monsieur le Maire à effectuer une consultation selon la procédure adaptée suivant l'article 28 du CMP pour le recrutement d'un cabinet d'urbanisme pour assister la commune dans la réalisation de cette révision.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que quatre bureaux d'étude ont répondu à la consultation.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 02 mars 2016 pour l'ouverture des plis, et une seconde fois le 14 mars 2016 pour effectuer l'analyse des offres et établir un classement selon les critères définis dans le règlement de consultation.

Le classement suivant ressort de cette analyse :

Classement	Bureau d'étude	Note globale/20
1	HORIZONS URBAINS	18.20
2	ATELIER URBA	16,50
3	INGETER	16,46
4	BEAUR	15,87

Compte tenu de ce classement, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché au bureau d'étude HORIZONS URBAINS 65 rue des Buissonnets 26230 REAUVILLE, pour un montant total HT de 33 964,00 €.

Monsieur Didier Thévenieau, membre de la Commission d'Appel d'offres regrette que les réunions soient organisées en semaine, en journée. Monsieur le Maire explique que Mme Viret Gisèle, Inspectrice des Finances Publiques et les services de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de Répression des Fraudes sont conviés à ces réunions, c'est pourquoi elles sont organisées en journée. Monsieur le Maire précise que Monsieur Didier Thévenieau a un suppléant (Jean-Luc Legrand) et en cas d'absence le suppléant remplace le titulaire.

Le Conseil Municipal, après un vote, 17 pour, 1 abstention, décide d'attribuer le marché d'assistance pour la révision du PLU au bureau d'étude HORIZONS URBAINS 65 rue des Buissonnets 26230 REAUVILLE, pour un montant total HT de 33 964,00 €, autorise Monsieur le Maire ou Madame la 1ère Adjointe à signer toutes pièces relatives à ce marché et précise que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus à l'article 202/opération 44 du budget communal 2016.

Droits de préemption urbain

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : les parcelles AM n°202, AM n°203, AX n°43, AX n°67, AX n°71.

Avant de clore, Monsieur Didier Thévenieau souhaite revenir sur le déroulement de cette séance. Il a trouvé très désagréable les réactions suscitées suite à ces différentes prises de parole, les remarques et ricanements.

En effet, il trouve que toutes les remarques qui sont faites sont mal interprétées et tout se retourne toujours en sa défaveur. Monsieur Didier Thévenieau trouve qu'il n'a rien à faire ici puisque ces remarques sont méprisées, il regrette ce comportement anti démocratique. Il précise qu'il sait apprécier quand il le faut puisqu'il a souligné en cours de séance l'excellent travail de Monsieur Abel Rixte dans le domaine de l'Eau et l'Assainissement.

Monsieur Abel Rixte souhaite revenir sur la problématique soulevée autour des prêts et précise qu'en 2012 personne n'était en mesure de connaître les taux d'intérêts pour les années à venir et d'anticiper les taux historiquement bas que nous connaissons actuellement.

Monsieur Didier Thévenieau précise que ces taux très bas peuvent être l'occasion justement de lancer des projets d'envergure en ce qui concerne les économies d'énergie (exemple de la chaudière de l'école). Monsieur le Maire lui répond que ce projet a fait l'objet d'une étude par le CEDER et qu'une enveloppe budgétaire sera prévue en 2017. Monsieur le Maire se réjouit au contraire de poursuivre les projets prévus lors de la campagne électorale (mise en accessibilité, réhabilitation de bâtiments communaux, stade....) sans avoir recours à aucun emprunt ni hausse d'impôts et ceci pour la seconde année consécutive.

Monsieur le Maire répond en précisant que les commissions sont ouvertes à tout le monde, s'ils veulent y participer, ils le peuvent. Monsieur le Maire regrette que les projets antérieurs soient toujours remis sur la table, ce soir il a été voté le budget 2016, il faut aller de l'avant et ne pas critiquer sans cesse les choix politiques d'avant 2014.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h05



